

P-67

Ste-Anne-des-Plaines

HERVÉ BERTRAND

135 RUE THERRIEN

Ste-Anne des Plaines (QC) J0N 1H0

(450) 478-1734

# Battu et violé à l'orphelinat, Hervé Bertrand n'a pas oublié

Hervé Bertrand

La Presse

Lundi 1<sup>er</sup> mars 1999

TU / Suite de la page A1 1999

ité, l'écrivain Bruno Roy, lui-même un  
1000 orphelins encore vivants, a en sa  
mission des rapports médicaux qui sem-  
blent corroborer les témoignages. Le premier  
port est celui de Hervé Bertrand, né en  
et interné au Mont-Providence, boule-  
vard Gouin, à Montréal.

ans une déclaration qu'il a faite à la Sté-  
du Québec en 1992, M. Bertrand affirme  
lorsqu'il avait 14 ans, en 1957, deux  
ploys masculins du Mont-Providence,  
et R.R., l'ont battu et violé à plusieurs  
prises.

on rapport médical montre qu'il a été  
battu plusieurs fois à l'infirmerie de l'éta-  
blissement pour des blessures à l'anus, ce  
semble confirmer ses allégations. Le 15  
février 1957, le docteur Milot écrit : « Furon-  
culaires à répétition autour de l'anus et plus ré-  
cemment un au menton et un à la joue ». Le

2 décembre 1957, il écrit : « Douleur, oe-  
dème à 8 h, près de l'anus. Il s'agit probable-  
ment d'une fistule qui se ferme et s'ouvre al-  
ternativement. Suggestion : opération ».

M. Bertrand a dit à *La Presse* qu'il avait  
alors des douleurs « épouvantables » à l'anus  
à cause des pénétrations à répétition de N.C.  
(qui vit encore). Il a été opéré. R.R., lui,  
exigeait qu'il le masturbe, sous la menace de  
coups, dit-il.

Le 21 février 1995, Me Esthel Gravel, sub-  
stitut du procureur général, a écrit à la SQ  
pour rejeter la plainte de M. Bertrand. Dans  
le cas de R.R., elle écrit : « L'enquête n'a pas  
permis d'identifier, de retracer ou de local-  
iser cette personne ». Pourtant, un journaliste  
de *La Presse* a joint sans difficulté R.R. chez  
lui à Québec, vendredi. R.R., un éducateur  
aujourd'hui à la retraite, a dit qu'il faisait du  
bénévolat pour un ministre à l'Assemblée  
nationale. Il a nié avoir commis des abus.

M. Bertrand affirme que des soeurs étaient

parfaitement au courant des mauvais traite-  
ments qu'il subissait. « N.C. ne me lâchait  
pas, dit-il. Une fois par mois, il m'enfermait  
dans une cellule. Il me sodomisait et m'obligeait  
à pratiquer la fellation. Finalement, j'ai  
pu convaincre un abbé que je me faisais  
agresser sans arrêt. Cet abbé a convaincu les  
religieuses de m'envoyer ailleurs. Mais N.C.  
n'a jamais été réprimandé. »

Le deuxième cas soulevé par le Comité des  
orphelins est celui de Marion Kelly, née en  
1933, qui a été enlevée à sa mère parce que  
celle-ci, selon un document, ne pouvait  
« l'élever chrétiennement ». Marion Kelly a  
été internée à l'hôpital psychiatrique de  
Saint-Ferdinand d'Halifax, en Estrie.

Un rapport de visites à l'infirmerie de  
l'établissement indique qu'un bon jour, elle  
« est arrivée à l'infirmerie sur civière ». Son  
pouls était « irrégulier ». En effet, la petite  
Marion avait été « frappée à coups de mar-  
teau ».

Bien des années plus tard, la soeur S.S. Si-  
méon indique dans les notes de l'infirmerie  
que Manon Kelly, alors âgée de 19 ans, a été  
jetée dans une cellule sans ouverture pour  
« discours, chansons et tentative d'actes im-  
morales ». La soeur précise qu'elle a alors été  
« mise sous contention pendant trois jours ».

Mgr Turcotte refuse de commenter ces rap-  
ports et ces allégations. Dans un communi-  
qué émis vendredi, il a invité les orphelins à  
présenter leurs doléances aux communautés  
religieuses concernées. « Je suis certain que  
le Comité peut compter sur leur compassion  
pour obtenir des explications sur chacun des  
cas. »

Le cardinal invite aussi les orphelins à  
s'adresser aux tribunaux. Par ailleurs, il a dit  
à *La Presse* que l'Église participerait volon-  
tiers à une enquête publique sur les alléga-  
tions des orphelins si le gouvernement juge  
que c'est la meilleure façon d'établir la vé-  
rité. Le premier ministre Lucien Bouchard  
doit faire une déclaration très bientôt.